

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 612 453

②1 N° d'enregistrement national :

87 03858

⑤1 Int Cl⁴ : B 42 D 15/08.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 18 mars 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 38 du 23 septembre 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Gérard WESSELS. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Gérard Wessels.

⑦3 Titulaire(s) :

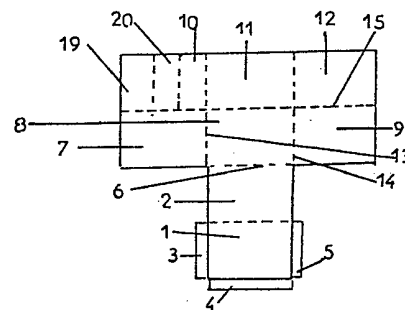
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Roman.

⑤4 Carte-lettre inscriptible formant enveloppe pour cartes postales ou autres incorporées et détachables.

⑤7 Carte-lettre inscriptible formant enveloppe pour cartes
postales ou autres incorporées et détachables.

Il est constitué par la combinaison d'une carte-lettre à deux
volets 1, 2 et bandes d'encollage 3, 4, 5 reliées par une
surface dépliant formée par six surfaces identiques ou cartes
7, 8, 9, 10, 11, 12, dont le trait de repliement 6 constitue un
trait de coupe pour détachement étant précisé que l'obturation
de la carte-lettre permet d'avoir sous enveloppe unique les six
autres surfaces non détachées et même utilisables pour la
correspondance sur leurs deux faces.

Il est destiné à assurer une correspondance sur la carte-
lettre et de séparer suivant le gré de l'utilisateur, six autres
surfaces détachables constituées, soit par les cartes postales,
soit sur des surfaces publicitaires elles-mêmes divisées en
secteurs séparables suivant les applications.



FR 2 612 453 - A1

D

Carte-lettre inscriptible formant enveloppe pour cartes postales ou autres incorporées et détachables.

Il est destiné à assurer une correspondance sur la carte-lettre et de séparer suivant le gré de l'utilisateur, six autres surfaces détachables constituées, soit par les cartes postales, soit sur des surfaces publicitaires elles-mêmes divisées en secteurs séparables suivant les applications.

Il est connu de réaliser des cartes-lettres avec tableaux, images ou cartes postales intégrés, mais il n'était pas possible d'expédier un plus grand nombre de vues décoratives, publicitaires ou touristiques inscriptibles ou non, ou encore détachables suivant les applications.

Le dispositif suivant l'invention concerne un dépliant postal à surfaces utilitaires multiples formant une enveloppe unique pour application correspondancièrè, publicitaire ou encore touristique.

Il est constitué par la combinaison d'une carte-lettre à deux volets et bandes d'encollage reliées par une surface dépliantè formée par six surfaces identiques ou cartes, dont le trait de repliement constitue un trait de coupe pour détachement étant précisé que l'obturation de la carte-lettre permet d'avoir sous enveloppe unique les six autres surfaces non détachées et même utilisables pour la correspondance sur leurs deux faces.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

Les figures 1, 2 représentent vu en élévation avec leurs faces recto et verso, la carte-lettre formant enveloppe de cartes postales ou surfaces détachables.

La figure 3 est une vue de profil de l'ensemble du dispositif en position de repliement.

Les figures 4, 5 sont des vues extérieures de la carte-lettre encollée formant enveloppe postale.

La carte-lettre est formée, fig 1, 2, 3, 4, 5, par les surfaces classiques 1, 2, fermées par des volets repliables pourvus sur leur périphérie extérieure des bandes d'encollage 3, 4, 5 assurant l'étanchéité et le secret de la correspondance.

Une surface dépliant monopiece est incorporée sur l'arête extérieure du volet 2 de la carte-lettre et forme six surfaces de même dimension que la carte-lettre 1, 2.

Un très léger traçage 6 facilite le repliement et également le détachement.

Les surfaces 7, 8, 9, 10, 11, 12 portent sur une face dans l'exemple donné une vue de carte-postale classique.

Elles sont articulées et détachables par les traits de pliage 13, 14, 15 et autres.

Les faces opposées 16, 17, 18 portent les tracés de timbrage et d'inscription d'adresse et sont réservées à la correspondance.

Ces surfaces peuvent être réservées à la publicité et porter des indications ou vignettes dirigeant l'utilisateur vers tel ou tel commerçant, industriel ou service.

Il est même prévu des secteurs détachables 19, 20 et autres pouvant constituer aussi bien des cartes de visites que des indications professionnelles et comporter même des surfaces encollées pour être positionnées sur des registres, catalogues ou autres.

Cette carte-lettre permet d'adresser avec une enveloppe unique 21, une correspondance sur les surfaces 1, 2 et sur carte postale inscriptible ou non, ou décorées sur les deux faces.

On peut également adresser ces six cartes séparément à des destinataires divers.

Les bandes de scellement encollées 3, 4, 5 peuvent être détachées, porter une publicité et être collée sur tout support.

Les surfaces 1', 2' peuvent être séparées et envoyées comme carte simple avec adresse au verso et inscription au recto.

Ces cartes-lettres sont préférentiellement à usages postaux, mais sont utilisables à des fins touristiques avec par exemple des vues de sites, monuments, établissements sélectionnés.

Elles peuvent représenter des tableaux de musées, des séries de portraits de vedettes ou personnages divers.

Les impressions pourront varier suivant les utilisations et les matières employées pour leur fabrication dans la limite des équivalents sans changer pour cela, la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

1° Dispositif de carte-lettre formant enveloppe pour cartes postales ou autres incorporées et détachables ayant pour objet la possibilité d'expédier sous enveloppe unique ayant un format postal classique des surfaces multiples, soit repliées, soit
5 détachables, chaque surface pouvant être utilisée séparément pour la correspondance avec usage s'étendant à la publicité, au tourisme, aux portraits et toutes applications avec possibilité d'utilisation variée des surfaces séparées ou assemblées, se caractérisant par la combinaison d'une carte-lettre à deux volets
10 (1, 2) dont l'un est pourvu de bandes d'encollage ou de scellement (3, 4, 5) reliées par trait d'articulation (6) à un dépliant mono pièce formant les surfaces (7, 8, 9, 10, 11, 12) de même dimension délimitées par des traits d'articulation ou de pliage formant également tracé de détachement (13, 14, 15).

15 2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que les faces rectos (7, 8, 9, 10, 11, 12) sont décoratives et les versos (16, 17, 18) et autres inscriptibles, certaines surfaces comportant des secteurs détachables (19, 20).

20 3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le dépliant à volets multiples forme étui postal unique pour l'expédition des volets multiples (1, 2) (6, 7) et autres ou former autant de cartes-lettres distinctes à usages multiples.

FIG 1

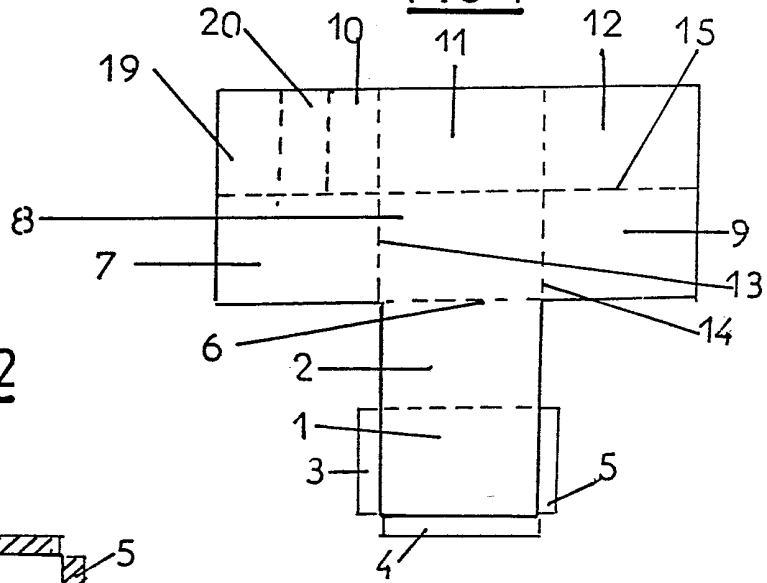


FIG 2

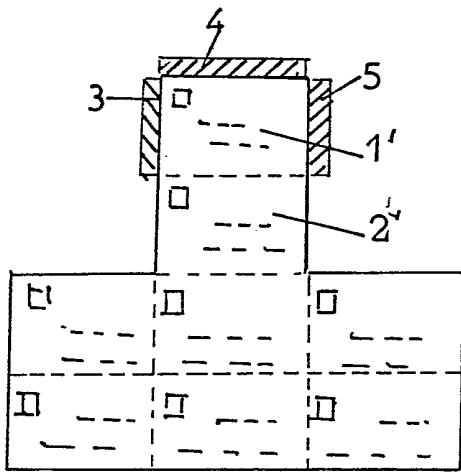


FIG 3

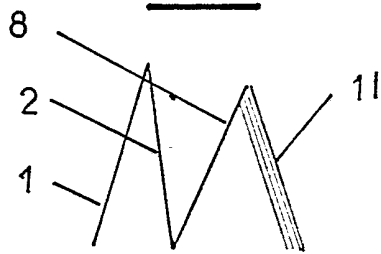


FIG 4

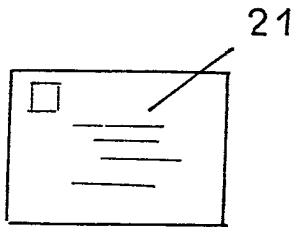


FIG 5

